

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le BARREAU de LIMOGES ainsi que les Barreaux de BRIVE, GUERET et TULLE entendent remercier le public très nombreux qui a participé au débat citoyen du 14 décembre et présentent leurs excuses aux très nombreuses personnes qui n'ont pu accéder à la salle faute de place.

Les Barreaux, plus largement, remercient toutes les associations, syndicats professionnels et citoyens qui se manifestent quotidiennement pour marquer leur attachement à notre Cour d'appel.

Ils remercient enfin l'ensemble des élus qui, toutes tendances confondues, ont marqué leur soutien unanime et spontané en acceptant de signer la lettre de demande d'audience à Monsieur le Président de la République.

Le Barreau de Limoges a pris connaissance avec un grand intérêt de la position de Madame BELLOUBET, ministre de la justice, qui, par l'intermédiaire de Monsieur le président ROUSSET, indique que la fermeture de la Cour d'appel de Limoges n'est pas envisagée « en l'état actuel de sa réflexion ».

Face à ce premier geste d'ouverture de la ministre, le Barreau de Limoges suspend provisoirement son mouvement de grève en signe de bonne volonté dans l'attente de la confirmation que la Cour d'appel est maintenue avec ses Chefs de juridiction, ses services administratifs et financiers, son personnel et son plein contentieux.

Les représentants du Barreau auront l'occasion de formuler officiellement aux Rapporteurs désignés par Madame la ministre leurs propositions concrètes pour la Cour d'appel de Limoges lors de leur audition le 20 décembre prochaine au siège du ministère.

Les représentants des Barreaux défendront également leur demande de prise en charge de la thématique de la défense des territoires dans la future Loi à l'Assemblée Nationale le même jour à l'invitation de Mme MAGNE, Députée de la Haute-vienne.

Les Avocats rappellent qu'ils restent extrêmement mobilisés et qu'ils n'accepteront, en aucun cas, la mise en place de simples chambres détachées de Bordeaux, prélude à une mort lente et programmée de la Cour d'appel.